



LA SOLITAIRE 2018

29 - 30 septembre 2018

Organisé par le YC Décines
Sur le plan d'eau du Grand Large

1. PROGRAMME

- 1.1 Confirmation d'inscription :
Samedi 29 septembre de 9h à 14h00.
- 1.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 29	14h30
Dimanche 30	10h30

- 1.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

2. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **5€ par bateau.**

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régates est ouverte à tous les voiliers monocoques des classes A,B,L,R1,R2,
ATTENTION : cette régates ce cours en solitaire !
- 3.2 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yann PLATHIER :
07 87 96 28 09 – yann@ycdecines.fr



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.